



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT



PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

DÉCISION N° 0449628 / MINHDU/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/RDMU/ARDMU/12-2022 DU 28 DEC 2022
PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS DP
N°010/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/07-2022 DU 15/07/2022 PORTANT RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT CHARGE DE L'ETUDE SUR LE BILAN 20 ANS DE CONTRACTUALISATION ETAT-VILLES

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI de la 30/12/2021 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu le Procès-Verbal de l'examen du rapport de préqualification et du projet de DP du 31/05/2022 ;
- Vu la Demande de Proposition N°010/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/07-2022 DU 15/07/2022;
- Vu le rapport d'analyse des propositions techniques 19/09/2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouvertures des offres financières du 18/10/2022 ;
- Vu le procès-verbal d'analyse des propositions financières du 04 novembre 2022 ;
- Vu le Procès-verbal de négociation du contrat du 07 /12/ 2022.
- Vu le Procès-verbal de validation de la décision d'attribution de la CCCM-SPI du 19/12/2022

DECIDE :

Article 1^{er}- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de Proposition simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants HTVA	Montants TTC	Délai D'exécution
GROUPEMENT POLYGONE Sar//MATCH Sar//G2 CONCEPTION BP 33 872 Yaoundé Tel : 237 696 654 095 Mail : polygonrsarl@yahoo.fr	87.217.500 (Quatre-vingt sept millions deux cent dix sept mille cinq cent) FCFA	104 006 868 FCFA (cent quatre millions six mille huit cent soixante-huit)	huit (08) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée par son besoin sur le site de la République du Cameroun
Yaoundé, le 28 DEC 2022

Ampliations :

- SOPECAM ;
- ARMP ;
- MINMAP ;
- CCP/PDVIR ;
- CSPM/PDVIR ;
- CCCM-SPI
- GROUPEMENT POLYGONE Sar//MATCH Sar//G2 CONCEPTION.



Le Ministre

Madame Célestine KETCHA Courtes

Tél : +237 242 02 97 34 B.P : 615 Yaoundé Email : minduh_pduc@yahoo.fr

Située à l'Immeuble R+4 face entrée arrière DGSN à Yaoundé